#### PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas

Dernière mise à jour : 2 décembre 2022



#### DÉCLARATION DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE VITALE



### Les principes directeurs du pas-à-pas



Ce pas-à-pas a pour ambition de présenter la démarche du téléservice Renouvellement de carte Vitale, étapes par étapes, pour donner une vision détaillée de la version assuré, ainsi que les bénéfices associés à ce téléservice, tant pour les assurés que pour les collaborateurs Front-office et Back-office en CPAM.

Il a ainsi vocation à **s'inscrire en complément** des supports de formation existants : le didacticiel qui présente notamment des captures écrans de façon animée à destination des assurés et les modules de e-learning qui permettent de maîtriser le compte dans son ensemble.

#### **Principes directeurs**

- Ce pas-à-pas décrit la réalisation du téléservice :
  - Sur le compte Ameli web
  - Sur l'application Ameli smartphone
- Sur la **BMS**

#### Il précise également :

- Les cas d'usage qui peuvent entraîner la sollicitation du téléservice
- Les cas d'exclusion
- Les délais moyens de traitement de la demande réalisée en ligne

Ce livret a vocation à être actualisé au fur et à mesure des mises à jour du téléservice.

### Bénéfices de l'utilisation du téléservice





#### Pour les assurés

La possibilité de déclarer la perte ou le vol de sa carte vitale à l'Assurance Maladie à tout moment de façon autonome, simple et gratuite



Une réduction du délai de traitement : la prise en compte de la déclaration est immédiate



La possibilité pour l'assuré de réaliser en ligne sa démarche de bout en bout : de la déclaration de perte de CV à la commande de sa nouvelle CV et au suivi de celle-ci



#### **Pour les collaborateurs**

#### <u>Conseillers et Téléconseillers :</u>

- L'utilisation du service permet d'orienter directement l'assuré vers le téléservice de commande de carte Vitale sur le compte ameli suite à sa déclaration perte et vol.
- Le flux en accueil et au téléphone est réduit



#### Agents de Back-Office :

 La charge de traitement en back-office est réduite (il y a moins de mises à jour à faire manuellement)

### Disponibilité du téléservice sur les différents appareils



Kill'Assurance Maladie

# 3 principaux cas d'usage possibles





- Déclaration de <u>perte</u> de la carte Vitale de l'assuré ou de l'un de ses bénéficiaires de plus de 12 ans
- Déclaration de <u>vol</u> de la carte Vitale de l'assuré ou de l'un de ses bénéficiaires de plus de 12 ans

#### Cas d'exclusion du téléservice





- Carte trouvée en base de données mais déjà invalidée (volée, perdue, bloquée, invalidée logiciellement, détruite)
- > 2 cartes trouvées dans la même caisse de rattachement
- Aucune carte trouvée en base de données : un e-mail est alors envoyé vers les plateformes Eptica



# La démarche pas-à-pas : étape préalable





### La démarche pas-à-pas : étape 1/2





DÉCLARER LA PERTE OU LE VOL DE CARTE VITALE (OBTENIR UNE NOUVELLE CARTE)



**immédiatement** sa carte actuelle Je m'engage à restituer l'ancienne carte Vitale à ma caisse d'Assurance Maladie si je la retrouvais. Je comprends que cette action entraînera la désactivation immédiate de la carte actuelle.

### La démarche pas-à-pas : Suite à sa demande

#### Une **confirmation de la prise en compte** de sa demande s'affiche



ssurance



# La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche



#### AITEMENT DE LA DÉCLARATION DE PERTE, VOL, DYSFONCTIONNEMENT DE CARTE VITALE

- La prise en compte de la déclaration de perte, vol ou dysfonctionnement de carte Vitale est immédiate via le compte ameli :
  - La carte est automatiquement invalidée suite à la déclaration
  - L'assuré peut ensuite directement commander sa carte Vitale sur le compte Ameli
- En fin de démarche, l'assuré reçoit un accusé de réception dans la messagerie de son compte Ameli

#### La démarche pas-à-

pas







# La démarche pas-à-pas : étape préalable

**Q** ∉ **ETAPE (0)** : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique Mes démarches







# La démarche pas-à-pas : étape 1/2

**ETAPE (1)** : L'assuré précise le motif de la demande



L'assuré choisit le **motif** de sa demande en réalisant une **déclaration sur l'honneur** 



### La démarche pas-à-pas : étape 2/2

L'assuré clique sur

Valider

**ETAPE (2)** : L'assuré valide sa déclaration – sa carte est automatiquement désactivée





Une confirmation de prise en compte de sa déclaration s'affiche. Il a la possibilité d'accéder au téléservice de commande de carte Vitale en cliquant sur Commander une nouvelle carte Vitale



# La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche



#### AITEMENT DE LA DÉCLARATION DE PERTE, VOL, DYSFONCTIONNEMENT DE CARTE VITALE

- La prise en compte de la déclaration de perte, vol ou dysfonctionnement de carte Vitale est immédiate via le compte ameli :
  - La carte est automatiquement invalidée suite à la déclaration
  - L'assuré peut ensuite directement commander sa carte Vitale sur le compte ameli
- En fin de démarche, l'assuré reçoit un accusé de réception dans la messagerie de son compte Ameli





#### La démarche pas-à-pas : étape 1/4





L'assuré clique sur la rubrique des formulaires vierges, accessibles sans carte vitale



### La démarche pas-à-pas : étape 2/4





### La démarche pas-à-pas : étape 3/4

**ETAPE (3)** : L'assuré peut **visualiser et imprimer** le formulaire à remplir



Il clique sur Imprimer pour obtenir et remplir son formulaire

Il peut **visualiser** l'ensemble de la déclaration sur l'honneur qu'il aura à remplir



### La démarche pas-à-pas : étape 4/4

**ETAPE (4)** : L'assuré obtient le formulaire papier, le complète et le remet à sa CPAM



